AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
EXERCICE FINANCIER 2027

AVIS EST DONNÉ, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), qu'un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption, d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2027, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **mardi 3 novembre 2026** à compter de **19 h**, à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est,** salle J.C. Victorien Roy**.**

Fait à Montréal, le 26 octobre 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj